Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200011906-20260114-D-03-14012026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2026
Publication : 21/01/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 janvier 2026
Délibération n°03-14012026

OBJET : Projet Festival Festi'folie

M. GUIARD Philippe, Vice-Président, présente aux membres du Conseil d'Administration une demande de soutien financier concernant le projet Festi'Folie – Édition 2026. Il précise qu'il s'agit de la première édition de ce festival musical, organisé par l'Accueil de Jour de l'Association Ponceau Charmilles, à destination des personnes en situation de handicap du territoire mayennais.

L'événement a pour objectif de rassembler environ 300 participants issus du secteur médico-social et proposera, tout au long de la journée, des concerts ainsi qu'une offre de restauration sur place.

Ce projet vise à favoriser l'inclusion et l'ouverture des personnes accompagnées, à créer du lien entre les établissements et services médico-sociaux du territoire, à valoriser les artistes et groupes locaux et à permettre le partage d'un moment convivial, festif et intergénérationnel. Le public attendu se compose des personnes accompagnées, des établissements et services médico-sociaux partenaires, ainsi que des bénévoles et des équipes associatives.

Considérant la demande de financement datée du 24 novembre 2025 de l'association Ponceau Charmille,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide**, à l'unanimité**, de **:**

- **APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 300 € au projet Festi'Folie – édition 2026, en soutien à la réussite de cet événement inclusif porté par l'Association Ponceau Charmille

- **MANDATER** le Vice-Président du CIAS pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de suffrages exprimés : 20
Vote :
POUR : 20
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 14 janvier 2026

Philippe GUIARD
Vice-président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CIAS
L'ACTION SOCIALE
DU PAYS DE CRAON

Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 14 janvier à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 07 septembre 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GERARD Jean-François, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, Mme EVAIN Christelle, Mme RENAULT Patricia, Mme MAHIER Aurélie, Mme GODARD Chantal, Mme SORIEUX Vanessa,

EXCUSÉS :
M BOURBON Aristide, Mme DEMENAIS Marie-Hélène, Mme DESHOMMES Catherine, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOUILLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme GOHIER Odile

M BOURDAIS Christophe donne pouvoir à M GUIARD Philippe

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.